

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 21 mars 2022

1. COMPETITIONS

1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches et les classements de :

- la 16^{ème} journée à la 20^{ème} journée de TOP 14 de la saison 2021/2022,
- de la 19^{ème} journée à la 24^{ème} journée de PRO D2 de la saison 2021/2022,

1.2 Evolution du Protocole médical Covid-19 (V7)

Le Comité Directeur a pris acte de la décision du Bureau de la LNR du 14 mars de faire évoluer le Protocole médical Covid-19 (V7).

La version 7 du Protocole médical de gestion Covid-19 a été diffusée aux clubs le 14 mars et publiée sur www.lnr.fr le même jour.

Les modifications résultent des dernières annonces gouvernementales portent sur :

- Fin de l'application du Passe vaccinal ;
- Mise à jour de l'attestation « Edrop » en ligne :
 - o Suppression de la référence « Tous les membres du groupe match disposent d'un Passe vaccinal à jour »
 - o Maintien de la mention « *Aucun des membres du groupe match ne présente de symptômes* » ;

1.3. PRO D2 : Programmation J30 et Lieu de la Finale

Afin d'éviter toute concurrence avec les demi-finales de Coupes d'Europe, le multiplex de la 30^{ème} et dernière journée de PRO D2 se déroulera le jeudi 12 mai à 20h45 (CANAL+).

Par ailleurs, à l'issue de la consultation organisée par la LNR, le Comité Directeur a désigné le GGL Stadium de Montpellier pour accueillir la finale de PRO D2 le dimanche 5 juin à 17h45 (CANAL+).



1.4. Cahier des charges phases finales

Les modifications ci-dessous ont été apportées aux cahiers des charges des matches de phases finales. Les autres dispositions des cahiers des charges sont reconduites à l'identique.

Quotas Billetterie

Le Comité Directeur a validé l'attribution des quotas pour les clubs participant aux phases finales comme suit :

- Finalistes TOP 14 :

EDITION	CLUB A	CLUB B
21-22 Payantes	4904	4904
21-22 Invitations	150 (100 CAT 1 & 50 CAT 4)	150 (100 CAT 1 & 50 CAT 4)

- Les clubs disposent d'un réservoir attribué et d'un lien de vente directe
- Le réservoir leur appartient en exclusivité jusqu'à J-3, 12h00
- Passé ce délai, le réservoir devient commun avec le Grand Public, ce qui facilite la gestion des éventuels invendus

● La répartition des places payantes par catégorie se fait comme suit:

CAT 1 135€	CAT 2 85€	CAT 3 60€	CAT 4 40€	CAT 5 20€
600	200	100	2500	1505

- Demi-finalistes TOP 14 :

EDITION	CLUB A	CLUB B
21-22 payantes	1982	1982
21-22 invitations	150 (100 CAT 1 et 50 CAT 5)	150 (100 CAT 1 et 50 CAT 5)

- Les clubs disposent d'un réservoir attribué et d'un lien de vente direct
- Le réservoir leur appartient en exclusivité jusqu'à J-3, 12h00
- Passé ce délai, le réservoir devient commun avec le Grand Public, ce qui facilite la gestion des éventuels invendus

● La répartition des places payantes par catégorie se fait comme suit:

CAT 1 100€	CAT 2 75€	CAT 3 50€	CAT 4 35€	CAT 5 20€
350	128	0	0	1505

- La majorité des places sont dans des catégories basses, prisée par les supporters
 - Limitation dans les catégories plus difficiles à vendre
 - Absence de CAT 4 afin de favoriser un placement proche terrain



- Finalistes PRO D2 :

EDITION	CLUB A	CLUB B
21-22	2 500	2 500
Invitations	200	200

- Les clubs disposent d'un réservoir attribué et d'un lien de vente directe
- Le réservoir leur appartient en exclusivité jusqu'à J-3, 12h00
- Passé ce délai, le réservoir devient commun avec le Grand Public, ce qui facilite la gestion des éventuels invendus

- La répartition par catégorie se fait comme suit (**tarification à confirmer**) :

CAT 1 55€	CAT 2 45€	CAT 3 35€	CAT 4 25€	PESAGE 15€
200 + 100 invit.	200	100	1000 + 100 invit	1000

- La majorité des places sont dans des catégories basses, prise par les supporters
- Quotas important dans les catégories intermédiaires car appui plus fort sur le public clubs

- Matches se déroulant sur le terrain de l'un des deux clubs :

	Barrages PRO D2	Demi-Finales PRO D2	Barrages TOP 14	Access Match
Quota dans chaque catégorie	30% du total de places disponibles**	30% du total de places disponibles**	15% du total de places disponibles**	15% du total de places disponibles**
Nombre de places minimum	1500 places	1500 places	1500 places	1500 places
Quota minimum en catégorie 1	300 places	300 places	300 places	300 places
Quota minimum en catégorie 2	300 places	300 places	300 places	300 places
Blocs*	2 blocs* de 300 places minimum	2 blocs* de 300 places minimum
Packs VIP	30 packs minimum	30 packs minimum	30 packs minimum	30 packs minimum
Places PSH	15%	15%	15%	15%

Retour des invendus au plus tard à 12h, J-3 de la rencontre.

Autres dispositions

Pour les demi-finales et la finale du TOP 14, la LNR fournira pour chaque équipe 35 gourdes brandées « Andros » (dont 30 numérotées) et ce notamment afin de respecter la loi AGEC qui interdit la distribution gratuite de bouteilles d'eau en plastique depuis le 1er janvier 2022 (aucune autre gourde ne sera autorisée pour le match).

1.5. Calendrier 2022/2023

Le Comité Directeur a validé les principes relatifs au calendrier des dates et au process d'établissement des oppositions pour la saison 2022/2023.



- Calendrier des dates :

Le Comité Directeur a validé la structure du calendrier ci-dessous.

La programmation détaillée du Tournoi des 6 Nations 2023 n'étant pas encore communiquée et pouvant impacter le positionnement des journées 17 à 20 du TOP 14 (entre le weekend du 4 février et le weekend du 18 mars), le Comité Directeur donne mandat au Bureau de la LNR pour finaliser le positionnement de ces 4 journées (après avis de la Commission sportive) une fois la programmation du Tournoi connue.

Synthèse - Calendriers des dates 2022/2023		
(sous réserve positionnement définitif J17 à J20 TOP 14)		
WE (samedi)	TOP 14	PRO D2
25/06/2022	Finale du TOP14	
02/07/2022	JAP / FR	
09/07/2022	JAP / FR	
16/07/2022		
23/07/2022		
30/07/2022		
06/08/2022		
13/08/2022	IES7 1	
20/08/2022	IES7 2	
27/08/2022	IES7 3	J1
03/09/2022	J1	J2
10/09/2022	J2	J3
17/09/2022	J3	J4
24/09/2022	J4	J5
01/10/2022	J5	
08/10/2022	J6	J6
15/10/2022	J7	J7
22/10/2022	J8	J8
29/10/2022	J9	J9
05/11/2022	FRA / AUS J10	J10
12/11/2022	FRA / AFS	
19/11/2022	FRA / JAP Finale IES7	J11
26/11/2022	J11	J12
03/12/2022	J12	J13
10/12/2022	R1	J14
17/12/2022	R2	J15
24/12/2022	J13	
31/12/2022	J14	
07/01/2023	J15	J16
14/01/2023	R3	J17
21/01/2023	R4	
28/01/2023	J16	J18
04/02/2023	TGN	J19
11/02/2023	TGN	J20
18/02/2023	TGN	J21
25/02/2023	TGN	J22
04/03/2023	TGN	J23
11/03/2023	TGN	
18/03/2023	TGN	J24
25/03/2023	J21	J25
01/04/2023	R16	J26
08/04/2023	Quarts	J27
15/04/2023	J22	J28
22/04/2023	J23	
29/04/2023	DF	J29
06/05/2023	J24	J30
13/05/2023	J25	Barrages
20/05/2023	Finales	DF
27/05/2023	J26	Finale
03/06/2023	Barrages	ACC Match
10/06/2023	DF	
17/06/2023	Finale TOP14	



En ce qui concerne la programmation de la 13^{ème} journée du TOP 14 positionnée lors du weekend de Noel, le Comité Directeur a acté, après consultation de toutes les parties prenantes, les principes suivants :

- Jeudi 22 décembre : 1 match en prime time (sous réserve de faisabilité liée à la programmation des matches de Coupe d'Europe le weekend précédent)
- Vendredi 23 décembre :
 - o Multi-rugby à 19h
 - o 1 match en prime time
- Samedi 24 décembre : au maximum 2 matches de derbys, programmés le plus tôt possible dans l'après-midi – afin de permettre aux membres des clubs visiteurs d'être de retour à leur domicile pour la soirée du 24 décembre – le dispositif sera finalisé, dans le respect de ce principe, après connaissance du calendrier des matches des Coupes d'Europe et discussion complémentaire avec le diffuseur
- Pas de match le 25 décembre

En ce qui concerne la 14^{ème} journée de TOP 14, une programmation prévisionnelle a été présentée avec des matches le vendredi 30 décembre en soirée, le samedi 31 décembre après-midi et le dimanche 1^{er} janvier en access prime-time et prime-time.

- **Principes d'établissement du calendrier des oppositions :**

Le planning prévisionnel d'établissement du calendrier est le suivant :

- Mi-mai : Ouverture de la plateforme de saisie des souhaits clubs ;
- 13 juin : Date limite de réponse des clubs (fermetures des accès E-drop) ;
- 6 Juin – 27 Juin : Analyse des souhaits, échanges avec les clubs, transmission des souhaits diffuseur à la LNR Calendriers Ligue 1 ;
- 27 Juin – 4 Juillet : Constitution des calendriers et analyses des livrables ;
- 6/7 Juillet : Communication des calendriers TOP14 et PRO D2.

S'agissant des souhaits des clubs, et après avis de la commission sportive, il a été décidé que ne seront pas prises en compte :

- les demandes de positionnement particuliers de « matches de galas » qui ne sont pas des matches délocalisés
- les demandes de matches à l'extérieur en J1 (hors justification liées à la réalisation de travaux)

2. AUDIOVISUEL ET DIGITAL

2.1. Cadrage stratégique NFT

Après présentation du résultat de l'étude de cadrage stratégique, le Comité Directeur a décidé d'engager un processus de consultation des acteurs du marché.

La réflexion engagée sur les aspects juridiques et de répartition des revenus associés se poursuivra en parallèle.

Une réunion de présentation auprès de l'ensemble des clubs de l'étude réalisée et des prochaines étapes sera organisée avant la fin du mois de mars.



2.2. Partenariats

Le Comité Directeur a entériné :

- le renouvellement du partenariat avec TISSOT pour la saison 2022/2023 ;
- la conclusion d'un nouveau partenariat avec le groupe SYNERGIE en tant que « Recruteur officiel » du TOP 14 (rang 3 du programme de partenariat) pour 3 saisons (2022/2023 à 2024/2025). La marque disposera d'une visibilité dès la fin de saison 2021/2022.

2.3. Droits de diffusion de la Finale du TOP 14 en accès gratuit

Le Comité Directeur valide le renouvellement du partenariat avec France Télévision sur la diffusion de la finale du TOP 14 en accès gratuit (en co-diffusion avec Canal+). Ce point fera l'objet d'une communication détaillée ultérieure conjointe avec France Télévision.

2.4. Refonte du Site Internet de la LNR

Le Comité Directeur a acté la décision du Bureau (à qui un mandat avait été donné pour faire le choix) de retenir la société Webcam pour la refonte du site internet de la LNR. L'objectif est une mise en ligne du nouveau site au début de l'année 2023.

3. IN EXTENSO SUPERSEVENS 2022

3.1. Modifications réglementaires

Le Comité Directeur a entériné les modifications réglementaires suivantes pour l'édition 2022 :

- Suppression de la règle des 3 joueurs professionnels obligatoire ;
- Diminution du nombre minimal de joueurs par étape (12 à 15 contre 13 à 15 en 2021) ;
- Possibilité d'inscrire des joueurs amateurs majeurs du club (dans le respect du livret médical LNR) ;
- Alignement avec la règle du World Series sur les joueurs dans leur 18^{ème} année (1 joueur par club et par étape, application de la procédure habituelle de sur-classement pour les joueurs qui sont dans leur 18^{ème} année) ;
- Limitation à 2 du nombre de joueurs de France 7 dans les équipes (joueurs sous contrat fédéral [pour les équipes invitées uniquement] ou sous convention tripartite) ;
- Remplacements illimités lors des matches (en cours de demande d'expérimentation) ;
- Déclaration par chaque club 4 semaines avant la première étape d'un joueur « tête d'affiche » (joueur professionnel) pour nourrir la promotion des étapes ;
- Introduction dans le barème disciplinaire d'une sanction en cas de non-transmission des listes de joueurs participants aux étapes dans les délais impartis (sanction de catégorie 3).

Les modifications figurent en **Annexe 1** du présent relevé de décisions.



3.2. Villes hôtes des étapes estivales

A l'issue de la consultation organisée pour la désignation de la ville hôte de la 3^{ème} étape (Perpignan et La Rochelle avaient déjà été désignées pour les 2 premières), le Comité Directeur a retenu la candidature de Pau. Les 3 étapes estivales auront donc lieu comme suit :

- Perpignan le samedi 13 août,
- La Rochelle le samedi 20 août,
- Pau le samedi 27 août

L'étape finale aura lieu le samedi 19 novembre à Paris La Défense Arena.

4. REGLEMENTS GENERAUX LNR

La FFR a engagé au printemps 2021 une réforme de l'organisation de la « justice sportive » avec comme objectif de simplifier l'organisation et de donner une meilleure visibilité sur le rôle et l'articulation entre les différents organes/commissions. Ce processus concerne le rugby professionnel sur 2 volets :

- Le 1^{er} volet concerne l'organisation des instances d'appel et a d'ores et déjà fait l'objet de décisions prises en juin 2021
- Le 2nd volet concerne le positionnement des organes de la DNACG et plus précisément la distinction entre les organes de contrôles (commissions de contrôle) et l'organe de jugement (conseil supérieur) de la DNACG. Ce second volet a fait l'objet d'échanges complémentaires entre la FFR et la LNR au cours de la saison 2021/2022 qui ont permis d'aboutir à un accord, formalisé dans les textes présentés au Comité Directeur de la FFR du 4 février.

Sur ce second volet, le Comité Directeur a adopté les modifications réglementaires correspondantes dans le règlement de la DNACG, les points à retenir étant :

- Règlement DNACG :
 - o Changement de dénomination de la DNACG en « Autorité de Régulation du rugby » à compter de juillet 2022
 - o Intégration par cohérence du Salary Cap Manager (aux côtés des 3 commissions existantes : commission de contrôle des championnats professionnels, des championnats fédéraux, et des agents) dans la liste des organes de l'Autorité de régulation ; la définition du rôle et des prérogatives du Salary Cap Manager reste fixée par le Règlement du Salary Cap.
- Règlement disciplinaire FFR :
 - o L'ensemble des organes disciplinaires de 1^{ère} instance de la LNR sont désormais « listés » dans le règlement fédéral (ajout de la section disciplinaire spécialisée Salary Cap) ;
 - o Création d'une « Formation régulation » au sein du conseil de discipline du rugby français, qui remplace le Conseil supérieur de la DNACG. Comme c'est le cas dans



le fonctionnement actuel pour le Conseil Supérieur, le Règlement disciplinaire prévoit que la « Formation régulation » est « cogérée par la F.F.R. et la L.N.R » :

- Les règles de composition/désignation sont inchangées (7 membres : 3 désignés par chaque institution et un 7^e désigné d'un commun accord)
- Règles de fonctionnement : « *La cogestion de cette formation signifie que les procédures sont mises en œuvre, de la convocation jusqu'à la communication autour des décisions rendues et en ce compris l'instruction, par la L.N.R. chaque fois que la personne poursuivie participe à des compétitions professionnelles, et par la F.F.R. dans tous les autres cas* ».

Les modifications ainsi apportées au Règlement DNACG figurent en **Annexe 2 et 3** du présent relevé de décisions. Le Règlement disciplinaire de la FFR modifié est également joint pour information (**Annexe 4**).

En complément et en cohérence avec ces modifications, la désignation, comme membres de la nouvelle « *Formation Régulation* » du conseil de discipline du rugby français, des membres composant actuellement le Conseil supérieur a été validée :

- Membres désignés par la LNR : Pierre Conte, Gilles Pocurul, Olivier Keraudren
- Membre désigné d'un commun accord par la FFR et la LNR : Jean-Michel Trial.

5. POINTS DIVERS

Le Comité Directeur a validé le principe d'une opération de soutien à l'accueil de réfugiés ukrainiens. Les modalités seront actées ultérieurement après échange avec les clubs et les pouvoirs publics.

Le Comité Directeur a également acté un soutien, à travers différentes actions de communication, à l'opération « Pacific Solidarity Tonga ».

